

0240013J
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD A DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SEUILS ADMISSION NON VALEUR ET REMISE GRACIEUSE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/09/2024
Réuni le : 24/09/2024
Sous la présidence de : Laurent Normand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration SEUILS ADMISSION EN NON VALEUR et REMISE GRACIEUSE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

SEUILS ANV ET RG
Le CA décide de donner délégation au chef d'établissement pour admettre en non valeur ou en remise gracieuse tout type de créance d'un montant maximal unitaire de 50€, sans présentation anticipée au conseil réuni.
Leur montant sera inscrit dans le rapport du compte financier présenté par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice civil.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0